

DÉLIBÉRATION N° CS 2020-04-051

CHARTES TERRITOIRE ÉCONOMIE CIRCULAIRE / DÉCISION DE PRINCIPE

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 27

Votants : 27

L'an deux mil vingt, le 05 octobre ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à la salle des fêtes de Tonnay-Boutonne, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS – Gislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Jean MOUTARDE – Michel LALAIZON
Serge BERNET – Jean-Luc DUGUY – Julien GOURRAUD – Jérôme GARDELLE – Jean-Luc FOURRÉ
Gaby TOUZINAUD – Emmanuel JOBIN – Éric GUINOISEAU – Jean GORIOUX – Stéphane AUGÉ
Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ – Sylvain BARREAU
Philippe PELLETIER – Philippe NEAU

Présents / Membres suppléants

Madame Christine VERNON suppléante de Monsieur Hubert COUPEZ

Madame Isabelle COSSON suppléante de Monsieur Pierre TUAL

Présence des suppléants sans vote**Absents titulaires**

Mesdames Gisèle VERGNON

Messieurs Hubert COUPEZ (*excusé*) – Pierre TUAL – Pascal ALVAREZ – Jean-Paul HÉRAUDEAU (*excusé*)
Sylvain FAGOT (*excusé*) – Laurent RENAUD – Alain FONTANAUD

Secrétaire de séance

Sylvain BARREAU

Convocations envoyées le :

25 septembre 2020

Affichage de la convocation le : 25 septembre 2020

(Art. L2121-10 du CGCT)

Publication (affichage) ou notification du :

06 octobre 2020



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la labellisation Économie Circulaire,

Considérant que le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés a été validé lors du Comité syndical du 09 décembre 2019,

Considérant que des actions de l'axe 2 de ce programme portent sur l'exemplarité des collectivités et que des actions de l'axe 6 porte sur l'accompagnement des acteurs du territoire,

Il est proposé au Comité syndical :

- De valider la création de 3 chartes portant sur :
 - Les 10 engagements pour une commune Zéro Déchet,
 - Les 10 engagements pour une manifestation Eco-Responsable,
 - Les 10 engagements pour une collectivité Eco-Exemplaire.

Ces explications entendues, Madame le 3^{ème} Vice-présidente demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, 27 membres présents, 27 membres votants, à l'unanimité,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Valide la création de 3 chartes,
- Autorise Monsieur le Président ou Madame la 3^{ème} Vice-présidente à prendre toute disposition pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 06 octobre 2020

Extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean GORIOUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

